

INSTRUCTIONS POUR RESUMES

30ème congrès national de la STPI

1er congrès francophone de pathologie infectieuse et de microbiologie clinique

Pour cette année, vous pouvez soumettre votre résumé en **anglais ou en français** Si vous n'avez pas de compte STPI, vous devez [en créer un](#).

Si vous avez un compte STPI, veuillez utiliser vos paramètres d'accès. En cas d'oubli, cliquez sur ce lien : [Récupérer mon mot de passe](#)

La création d'un compte vous permet de soumettre tous vos résumés, apporter des corrections le cas échéant en appuyant sur le bouton « éditer » ou bien les supprimer. Votre compte est personnel et restera valable jusqu'à la date de clôture de la soumission soit le **31 janvier 2020 à minuit**

La création d'un compte STPI, vous permet d'avoir tout votre historique tout au long des années d'activité. Un seul compte est valable à vie.

Avant de commencer la soumission, veuillez suivre les instructions suivantes :

- Vos résumés doivent répondre à la structure IMRAD. Ils doivent inclure une introduction-but clairs, des patients et méthodes explicites, des résultats et une conclusion. La discussion ne sera pas incluse dans le résumé.
- Les résumés des études de séries seront soumis dans la rubrique "études cliniques"
- Les résumés des cas cliniques seront soumis dans la rubrique "cas clinique"
- Le titre sera en minuscule sauf la première lettre, les noms ou les abréviations connues
- Auteurs : Mettre uniquement les initiales des prénoms en Majuscule, suivies d'un point puis les Noms de famille. Exp : M pour Mohamed suivi du nom ça nous donne : M. Ben Mohamed. Le nom de l'orateur doit être suivi d'une étoile.
- Le texte ne doit pas dépasser 350 mots en comprenant les noms et adresses des auteurs
- Une Figure et/ou un tableau seront envoyées en pièce jointe au format image JPG

Après la soumission vous pouvez toujours modifier ou supprimer un résumé. Il faut faire la soumission d'un seul tenant pour éviter les doublons

N.B : le non respect de ces instructions provoque le rejet automatique de votre ou de vos résumés et il ne sera pas transmis à la commission scientifique.